

ORGANISATION DU DECONFINEMENT SCOLAIRE

INFORMATION AUX FAMILLES

V1 – 04/05/2020

PRÉAMBULE :

Les décisions et orientations définies dans ce document ont été élaborées en concertation par la commune, les écoles et leurs partenaires, en tenant compte des consignes données au niveau national, notamment le protocole sanitaire du ministère de l'Éducation Nationale et des possibilités d'organisation au niveau local.

Le retour à l'école à compter de la semaine du 11 mai 2020 sera progressif, par demi-groupe de classe, et respectera l'ensemble des consignes indiquées dans ce document.

L'objectif est de proposer un accueil serein et en sécurité à un maximum de familles, qui tiendra compte des contraintes imposées pour ce retour à l'école tout en permettant la mise en œuvre de l'apprentissage pédagogique adapté à chaque âge.

Ainsi, sur notre commune, le groupe de travail a jugé que les conditions d'accueil pour les enfants de maternelles en PS et MS ne permettraient pas d'assurer un strict respect des mesures barrières, sachant que les apprentissages pédagogiques concernant ces deux niveaux sont essentiellement basés sur la sociabilisation et que l'organisation de la restauration scolaire est plus complexe pour cette classe d'âge.

L'accueil des enfants à compter du mardi 12 mai (lundi 11 mai = rentrée des enseignants) ne concernera donc que les enfants de la grande section au CM2, ainsi que les enfants de tous niveaux s'agissant des personnels nécessaires à la gestion de crise (personnels soignants, personnels enseignants et non enseignants des établissements scolaires notamment, force de l'ordre, La Poste).

1. CONDITIONS D'OUVERTURE DES ÉCOLES

a. Principes concernant l'ouverture des écoles

- **Ouverture progressive, limitée aux niveaux GS à CM2 dans un 1^{er} temps => jusqu'au 2 juin, l'accueil des PS et MS n'est pas envisagé au vu des impératifs sanitaires à respecter.** Ce positionnement pourra être revu selon l'évolution de la crise sanitaire.
- **Accueil des enfants sur la base du volontariat des parents => jusqu'à la fin du mois de mai, les familles sont libres de décider de ne pas confier leurs enfants à l'école.** La décision de confier l'enfant à l'école doit être organisée au préalable. Il n'y aura donc pas d'accueil possible sans délai de prévenance.
- **Groupes classes divisés en 2, et limités à 15 élèves maximum**, encadrés en principe par les enseignants de chaque classe. Le choix sur la commune est d'organiser l'accueil des groupes 2 jours sur 4 (lundi, mardi pour un 1^{er} groupe, jeudi, vendredi pour le 2nd groupe).
- **Accueil des enfants de tous niveaux maintenu toute la semaine si nécessaire s'agissant des personnels nécessaires à la gestion de crise.**
- **La continuité pédagogique reste assurée à la maison en lien avec l'enseignant :**
 - les jours où l'enfant ne sera pas accueilli à l'école, pour les familles volontaires concernées,
 - tous les jours, pour les familles ayant choisi de pas remettre leurs enfants à l'école.

b. Procédure et horaires d'accueil et de départ de l'école, classe par classe

- **Principe : un accueil à horaires décalés pour les classes est organisé pour limiter les afflux et les croisements.** Plusieurs accès à l'école peuvent être définis. Les parents ne peuvent pas pénétrer dans l'école et le respect des gestes barrières et mesures de distanciation est un impératif à respecter par tous. Une organisation physique pourra être envisagée à l'entrée de l'école pour faire appliquer ces mesures.
- **Pour les élèves venant non accompagnés à l'école, le trajet domicile-école n'est pas envisageable par regroupement à plusieurs (autres que fratries).**
- **Chacune des écoles informera les familles des horaires et lieu d'accueil des enfants, en fonction de sa classe.** Pour les fratries, le transport scolaire et l'accueil périscolaire, une organisation spécifique pourra être envisagée pour faciliter leur accueil en dehors des horaires prévus pour la classe.

c. Organisation dans l'école, selon le protocole sanitaire

- **Nettoyage-désinfection de l'école :**
 - Le nettoyage préalable des écoles, conforme au protocole sanitaire, aura été assuré avant le retour des élèves.
 - Plusieurs fois par jour, un nettoyage des zones contacts (interrupteurs, poignées de portes, sanitaires) sera effectué par le personnel de l'école.
 - Chaque jour, dans les 2 écoles, les sanitaires seront nettoyés et désinfectés par une entreprise spécialisée en contrat avec la commune.
 - Le ménage-désinfection sera réalisé quotidiennement dans chaque classe, notamment pour les zones contacts (tables, chaises notamment).
 - La ventilation des classes sera assurée plusieurs fois dans la journée, 10 minutes
- **Limitation du brassage des élèves et gestes barrières :**
 - Dans l'école, des règles de circulation seront mises en œuvre pour que les groupes classes ne se croisent pas et limiter autant que possible le brassage des élèves
 - Les temps de récréation seront organisés pour limiter le nombre de groupes classe sur la cour simultanément
 - L'accès aux sanitaires sera aussi programmé pour limiter le nombre d'enfants présents simultanément
 - Dans chaque salle de classe, il sera fait application du protocole sanitaire pour les gestes barrières et les règles de distanciation entre élèves et avec l'enseignant.
 - Au 1^{er} retour en classe, un rappel des règles et une formation aux gestes barrières seront dispensés par l'enseignant.
 - Le prêt de matériel entre élèves ou l'utilisation de matériel en commun seront notamment proscrits, sauf à désinfecter le matériel au préalable.
 - Chaque élève devra se laver régulièrement les mains au savon et des essuie-mains papier seront à disposition.
- **Autres mesures :** elles pourront être précisées par chacune des écoles

2. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES ANNEXES À L'ÉCOLE

a. Restauration scolaire

- **Un protocole pour le temps de repas a été mis en place par Scolarest, prestataire de la commune :**
 - Les repas seront pris au restaurant scolaire, par groupe classe
 - Le plateau repas sera déjà pré-installé à table à l'arrivée des élèves
 - Seul le plat chaud sera à récupérer au self en entrant dans le restaurant scolaire (le service reste effectué directement à table pour GS-CP)
 - Les menus seront simplifiés, sans choix possible pour faciliter et accélérer le service
 - Tous les espaces seront désinfectés après chaque passage de groupe
- **Les règles de distanciation seront imposées sur le trajet école-restaurant** avec le principe d'1 accompagnant par groupe classe, **ainsi qu'au self** avec le seul service du plat chaud, sans contact.
- **A table, installation en quinconce par groupe classe pour respecter la distanciation.**
- **Concernant la facturation, seuls les repas effectivement réservés seront facturés** (pas d'obligation de respecter les jours d'inscription indiqués en début d'année scolaire).

b. Accueil périscolaire

- A ce jour, les règles d'organisation pour les accueils de loisirs n'ont pas été définies par l'État. Les P'tits Loups et la commune souhaitent la mise en place d'un service pour les familles les jours de scolarisation, ainsi que le mercredi. **Les modalités d'organisation vous seront précisées ultérieurement.**
- Dans l'attente, l'accueil des enfants de personnels essentiels à la gestion de crise sont bien entendues maintenues.

c. Transport scolaire

- **La commune est toujours en attente des informations définitives de la part du service de la Région ALEOP.** Il serait prévu une réouverture progressive du service à compter du 12 mai, avec le principe d'1 élève pour 2 sièges. Pour le port des masques dans les cars pour les élèves de primaire, il n'y a pas encore d'orientation définie. **Les modalités d'organisation vous seront donc précisées ultérieurement.**

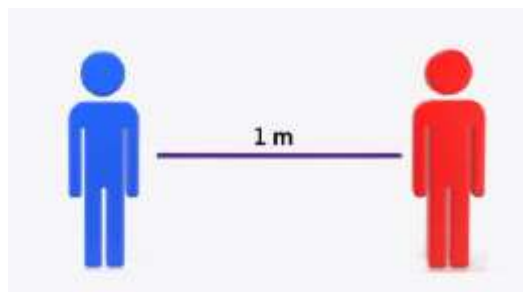
3. RÔLE DE PRÉVENTION DES PARENTS

a. Un rôle actif dans le respect des gestes barrière

- Les gestes barrières et règles de distanciation doivent être rappelés régulièrement aux enfants, surtout et en 1^{er} lieu, par les parents avant que l'enfant n'aille à l'école. Ils s'appliquent à l'école, au restaurant scolaire, dans le car scolaire ou à l'accueil périscolaire, mais aussi le trajet domicile-école.
- Rappel des gestes barrières à appliquer :



- le lavage des mains :
 - dans la journée, à l'arrivée à l'école, à l'entrée en classe, avant/après le repas, avant/après passage aux toilettes, avant de quitter l'école, mais aussi après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, ou après manipulation d'objets
 - à l'eau et au savon sur toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec séchage avec une serviette en papier jetable,
 - l'utilisation du gel hydroalcoolique peut être envisagée exceptionnellement s'il n'y a pas de point d'eau disponible et sous le contrôle d'un adulte
- ne pas s'approcher des autres camarades (distance minimum d'1 mètre)



- tousser dans le coude ou un mouchoir et utiliser des mouchoirs à usage unique (si possible, fournir une boîte de mouchoirs)
- Concernant le port du masque dit « grand public » :
 - obligatoire seulement pour les enseignants et le personnel communal pour des situations ne permettant pas le respect des distances
 - à proscrire pour les enfants de maternelles
 - non recommandé pour les enfants de primaire (si les parents souhaitent les équiper et que l'enfant sait l'utiliser sans risque, son utilisation reste possible)

b. Surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant

- Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

4. GESTION DES SITUATIONS EN CAS DE SYMPTÔMES À L'ÉCOLE

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève, il sera fait application du protocole sanitaire ci-dessous repris partiellement :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

- **Isolement immédiat de l'élève avec un masque (pour les enfants en âge d'en porter) dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale, en respectant strictement les gestes barrières.** En cas de doute, un personnel de santé de l'Éducation Nationale sera contacté.
- **Appel sans délai des parents/responsables légaux pour venir chercher l'élève, en respectant les gestes barrière.**
- **Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir :** éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant
- **Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée l'élève après un temps de latence de quelques heures.**

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Éducation Nationale.

- **En cas de test positif :**
 - Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
 - La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
 - Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
 - Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
 - Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
 - Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

Fait à Chavagnes-en-Paillers, le 4 mai 2020

**Le Maire,
Eric SALAÜN**